

PERFORMANCE  
EMPLOI

FORMER  
AUX COMPÉTENCES  
QU'IL ME FAUT !

PARCOURS  
D'ACQUISITION  
DES COMPÉTENCES EN  
ENTREPRISES (PACE)  
DÉDIÉ AUX MÉTIERS  
EN TENSION

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*

Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux **Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, il est proposé un **PACE spécifique aux métiers identifiés en tension ouvert à un public plus large que les jeunes de 18 à 29 ans.**



### C'est quoi ?

Permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus) de bénéficier d'une période d'immersion de 3 à 4 mois au sein de mon entreprise. Période dédiée à :

- ▶ la découverte d'un métier en étant en situation de travail
- ▶ la consolidation d'un projet professionnel
- ▶ l'acquisition de compétences et d'une expérience professionnelle significative.



### Suis-je concerné ?

Oui, si mon entreprise est **implantée dans le Grand Est et recherche des compétences dans les métiers suivants** :

- ▶ Agent polyvalent de restauration et cuisinier
- ▶ Serveur
- ▶ Aide-soignant
- ▶ Aide à domicile
- ▶ Technicien de maintenance industrielle
- ▶ Conducteur de ligne de production automatisée
- ▶ Couvreur/charpentier/plombier-chauffagiste
- ▶ Conducteur de voyageur/conducteur de marchandises
- ▶ Technicien en maintenance de matériel agricole, construction, manutention
- ▶ Ouvrier agricole
- ▶ Développeur d'applications informatiques
- ▶ Boucher/charcutier
- ▶ Ouvrier de sylviculture



### Bon à savoir

Si vous accueillez une **personne en situation de handicap**, vous pouvez vous faire accompagner par l'Agefiph et ses partenaires. Pour plus d'informations, consultez le **site de l'Agefiph** ou contactez votre délégation régionale :

▶ [grand-est@agefiph.asso.fr](mailto:grand-est@agefiph.asso.fr)



### Comment ça se passe ?

#### Mise en œuvre

Elle est confiée à un prestataire, qui aura pour missions de :

- ▶ me mettre en relation avec le stagiaire,
- ▶ élaborer son parcours de formation avant son entrée dans mon entreprise, en fonction du poste que je lui propose et des compétences qu'il détient,
- ▶ suivre et accompagner le stagiaire au sein de mon entreprise,
- ▶ formaliser les compétences qu'il aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail,
- ▶ présenter un bilan de fin de parcours,
- ▶ proposer des alternatives en cas de non embauche.

#### Financement

L'objectif est de ne laisser « aucun reste à ma charge »

- ▶ en tant qu'entreprise accueillante, je bénéficiera **d'une aide au tutorat**, graduée en fonction du niveau du stagiaire : 350€ par mois pour celui ayant un niveau infra Bac et 230€ par mois pour celui ayant un niveau bac ou supérieur,
- ▶ une aide mensuelle versée au stagiaire jusqu'à 1 000 € déduction faite de l'AREF,
- ▶ le financement de l'accompagnement du stagiaire payé à un organisme prestataire pour la mise en œuvre du dispositif pour un montant maximal de 2 265 €.



### Plus d'informations et inscriptions

▶ [pace-grandest.fr](http://pace-grandest.fr)

Pour les métiers des secteurs Agriculture / Forêt / Paysage / Viticulture / Forêt :

▶ [grandest-chambre-agriculture.fr](http://grandest-chambre-agriculture.fr)



### Quels sont mes avantages ?

- ▶ Une réponse aux besoins en compétences de mon entreprise
- ▶ La mise en relation avec les profils que je recherche,
- ▶ L'accueil d'un jeune sous statut de stagiaire de la formation professionnelle,
- ▶ Une aide mensuelle au tutorat,



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*